

*Question présentée par le député :*

*M. André Pfeffer*

*Date de dépôt : 19 mai 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Délivrance de numéros AVS pour travailleurs sans titre de séjour ?**

Certains cantons suisses, dont Genève, délivrent des cartes AVS à des travailleurs sans papiers. Plusieurs entrepreneurs genevois se sont étonnés qu'il soit possible d'obtenir un numéro AVS sans présenter un titre de séjour si le contrat de travail n'est pas à durée illimitée. Dans le canton de Vaud, cette pratique n'est pas possible !

Dans certains secteurs économiques, Genève a un très haut taux de chômage et il est urgent de stopper cette manière de favoriser et d'augmenter constamment le travail illégal dans notre canton.

Le travail illégal est reconnu par tous les partis et les partenaires sociaux comme un problème social. Sans stopper l'hémorragie, il est illusoire de croire que le problème se réduira.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pourquoi Genève applique-t-elle une facilité qui est interdite dans le canton de Vaud ? Quelles sont les prescriptions de la loi fédérale ?**
- 2) Etant donné qu'il existe de nombreuses caisses AVS dans notre canton, existe-t-il une directive qui prescrit les mêmes règles à tous les intervenants dans notre canton ?**